

Information aux enfants
de
Saint Jean de Cornies

SPECIAL ELECTION
DU CONSEIL
MUNICIPAL DES
ENFANTS

LE 16 JUIN 2018.

*Cette brochure est à lire avec les parents
des enfants nés entre 2006 et 2009.*

Qu'est ce qu'un conseil municipal des enfants ?

C'est un groupe de 8 enfants élus par leurs camarades du village.

La durée du mandat est fixée à 2 ans (2018-2020)

Pourquoi?

- Découvrir ton village
- Etre porte parole de tes camarades
- Participer à la vie de ton village
- T'exprimer au milieu d'adultes
- Exposer tes idées

Qu'est ce que tu devras faire ?

- Trouver des idées de projets et les proposer
- Ecouter et retenir les idées de tes camarades
- Venir à des réunions pour en parler ensemble (le calendrier est fixé longtemps à l'avance)
- Participer à des activités

Exemples d'actions menées par le conseil municipal des enfants :

- Participation aux manifestations locales
- Participer à la préservation de notre environnement.
- Organisation de journées à thèmes sur la commune.
- Etc.....

Pour être candidat

Il faut :

- Habiter Saint Jean de Cornies.
- Etre nés entre 2006 et 2009 scolarisés à l'école de Saint Jean de Cornies ou de 6^{ème} de n'importe quel collège.
- Etre inscrit sur les listes électorales

Les élèves CE2, CM1 ou CM2, scolarisé à Saint Jean Sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. Les autres élèves scolarisés au collège ou dans une autre école sont priés de s'inscrire auprès d'Angélique .

Tu as décidé d'être candidat ?

Tu dois :

- **Remplir ta déclaration de candidature** qui comprend l'acte de candidature et l'autorisation de tes parents.
- **Faire trois affiches identiques qui présenteront tes projets.** Sur une feuille de papier, tu mettras ton nom, prénom, ta photo et ta classe. Puis tu écriras en 10 ou 15 lignes tes idées de projet pour le village.
- **Tu colleras 1 affiche sur le panneau d'élection devant ton école de Saint Jean et 1 affiche sur le panneau d'élection de la mairie**
- **Tu donneras à Angélique ta déclaration de candidature et ton affiche.**

avant le 25 mai 2018.

Qui vote ?

Tous les enfants de Saint Jean de Cornies inscrits sur les listes électorales

Le jour du vote :

Le 16 juin 2018, en mairie de 10 h 00 à 12 h00 avec tes parents, tu voteras.

Agenda des élections

- **Mercredi 02 Mai 2018** (17h 30 salle périscolaire)
Réunion d'informations sur le CME
- **Vendredi 25 Mai 2018**
Dernier jour pour les Déclarations de candidature
- **Du Lundi 28 Mai au Vendredi 15 Juin 2018**
Campagne électorale et affichage
- **Samedi 16 Juin 2018 salle des Cornouillers**
Election de 10h00 à 12h 00
- **Samedi 16 Juin 2018 à 12h30 Salle des Cornouillers**
Dépouillement et proclamation des résultats
- **Samedi 23 juin 2018 à 11h00 salle des Cornouillers**
Investiture du conseil municipal des enfants

Renseignements

En Mairie au secrétariat : 04.67.86.88.50

Ou auprès d'Angélique : 06.17.67.40.32

Mme Bernadette MATILLA au 04 99 63 28 94
Ou Mr Georges PIOMBO au 04.67.86.95.29

Ne pas jeter sur la voie publique